



Soucieuse de la qualité des services fournis, **EVEN FO** a mis en place un système de suivi et de traitement des réclamations.

**EVEN FO** s'engage à accuser-réception de la sollicitation dans les dix (10) jours ouvrés et à apporter une réponse claire et compréhensive dans un délai ne pouvant dépasser deux (2) mois.

Pour cela vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à :  
Monsieur Frédéric Guérineau  
**EVEN FO** : 29 avenue de Friedland - 75008 Paris – 01 42 99 56 40.

L'AMF met également au service des investisseurs un service de médiation :  
Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF  
17 place de la bourse - 75 082 Paris Cedex 02.

Vous trouverez également la Chartre de la médiation de l'AMF sur son site internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) rubrique "Médiateur".

**EVEN FO** contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec les prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.

Vous trouverez sur le site de l'ORIAS l'ensemble des informations relatives aux contrats d'assurances ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

ACPR, organisme de tutelle des compagnies d'assurance est joignable sur son site :

[www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)  
64, rue Taitbout, 75009 Paris – 01 49 95 40 00